

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27/10/2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 03/11/2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix les procès-verbaux des assemblées du Bureau permanent du 27/10/2020 et du 03/11/2020.

2. Politique et Organisation – Approbation des points ajoutés en urgence à l'ordre du jour

Le Bureau permanent décide de traiter en urgence en son assemblée du 17/11/2020 les points ajoutés à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Dossier social
- Carte d'approvisionnement pour le responsable des activités du Centre de services local

B. RESIDENCE

3. Résidence – Désignation d'un stagiaire pour le service de nettoyage et la cuisine

Le Bureau permanent marque son accord sur la demande de stage.

Le stage se déroulera du 16/11/2020 au 24/11/2020 inclus.

C. SERVICE SOCIAL

4. Service social – Notification – Aides flamandes aux ménages vulnérables dans le cadre de la crise du coronavirus

Le Bureau permanent prend connaissance du fait qu'il sera demandé au Collège d'attribuer au CPAS les moyens alloués dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

5. Service social – Notification – Collaboration avec la coupole de l'action sociale dans le cadre de l'aide psychologique de première ligne

Le Bureau permanent prend connaissance de la proposition de la coupole de l'action sociale Welzijnskoepel West-Brabant dans le cadre de l'aide psychologique de première ligne, à condition qu'une offre puisse être prévue pour les francophones. La proposition définitive sera soumise au Conseil du CPAS en sa prochaine assemblée.

6. Service social – App Wash Miele – Attribution du marché

Le Bureau permanent décide d'attribuer un marché intitulé « App Wash Miele » à Miele Professional pour un montant de 7596 €.

Le marché visé à l'article 1^{er} sera financé au moyen des crédits prévus sous les codes 0903-00 221000000 et 0900-00 230000000.

Le Bureau permanent décide de fixer la contribution personnelle par lavage à 1,60 €.

7. Service social – Notification – Collaboration avec le CAW dans le cadre de l'éducation budgétaire (BIZ)

Le Bureau permanent prend connaissance de l'accord de coopération avec le CAW de Hal-Vilvorde dans le cadre de l'éducation budgétaire (BIZ). Cet accord sera soumis pour approbation au Conseil du CPAS en sa prochaine assemblée.

8. Service social – Notification – Création d'une société de logement unique

Le Bureau permanent prend connaissance de la modification de la législation concernant l' AIS du CPAS de Wemmel.

D. ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE L' AIS

9. Attribution d'un logement de l' AIS – Point de la situation sur les problématiques

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

10. Politique et Organisation – Missions de traduction – Attribution

Attribution du marché public « Missions de traduction pour la commune et le CPAS ».

11. Politique et Organisation – Analyse des risques et des polices d'assurance

Attribution du marché public « Analyse des risques et des polices d'assurance – encadrement du marché public en matière d'assurances pour le CPAS et la commune de Wemmel ».

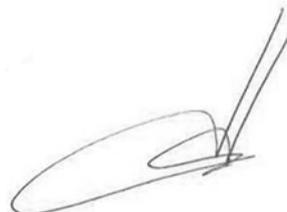
12. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
13. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
14. Service social - Autre assistance
15. Service social - Droit à l'intégration sociale
16. Service social - Salaire vital équivalent
17. Service social - Initiative d'accueil local
18. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
19. Service social - Emploi article 60§7
20. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
21. Service social - Bureau de location sociale
22. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .

